

# Pourquoi un changement dans le règlement municipal harmonisé (RMH) sur les systèmes d'alarme ?

À surveiller!

## une **FAUSSE ALARME...** c'est **ALARMANT**

*Voyez-y!*



À la suite de l'analyse de certaines statistiques sur les coûts financiers et sociaux qu'engendrent les fausses alarmes, il est apparu urgent pour le comité de révision des règlements municipaux harmonisés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de procéder à un changement dans le règlement municipal harmonisé (RMH) concernant les fausses alarmes de toute nature.

### À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 :

- Un constat d'infraction sera émis à la **deuxième** fausse alarme (incendie, intrusion) plutôt qu'à la troisième;
- Le signal sonore ou lumineux propre à donner l'alarme ne doit pas excéder 15 minutes consécutives comparativement à 30 minutes auparavant.



Municipalité Régionale de Comté de  
**VAUDREUIL-SOULANGES**



Pour plus d'informations, consultez votre municipalité.